

## PROCES VERBAL DE SÉANCE

### CONSEIL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre**  
**Le Conseil municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.**  
**Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)**

**Date de convocation** : 8 novembre 2024

**Présents** : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Carole - Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard - M. GAILLARD Guy - Mme SIBIL Christine - M. ROSSET André - Mme MICHAUD Sonia - M. DUCHEMIN Vincent

**Procuration** : Mme TAVERNIER Marie -Laure à - Mme MICHAUD Carole

**Absents ou excusés** : Mme TAVERNIER Marie -Laure

**Secrétaire de séance** : Mme QUOEX Valérie

#### **Adoption des derniers procès-verbaux :**

Adopté à l'unanimité

#### **Tarifs ambulances saison d'hiver 2024/2025**

Monsieur MUFFAT Michel rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation des secours sur piste, sur le domaine skiable de la commune, il convient d'établir pour la saison d'hiver 2024/2025, un marché avec les entreprises d'ambulance, pour permettre le transport sanitaire des blessés entre le pied des pistes, ou la zone de pose de l'hélicoptère et le centre médical le plus proche de Morzine ou des Gets et à titre dérogatoire le CH de Thonon.

Monsieur MUFFAT Michel indique, que pour ces prestations les tarifs suivants seront facturés par les ambulances à la commune :

PRESTATAIRE	PRESTATION	TARIFS 2024/2025
Urgences 74/ Sarl Evasan	Ambulance	246.00 €
	2 <sup>ème</sup> blessé transport assis	123.00 €
	Thonon CH	390.00 €
SAS BBTS	Ambulance	246.00 €
	2 <sup>ème</sup> blessé transport assis	123.00 €
	Thonon CH	390.00 €

Le conseil adopte à l'unanimité.

### **Tarifs secours sur pistes saison d'hiver 2024/2025**

Monsieur MUFFAT Michel présente au conseil municipal conformément à la convention entre la commune et son délégataire la SERMA, pour la gestion de la distribution des secours sur le domaine skiable de Montriond (fixant les tarifs de la saison 2024/2025 et notamment son article n°8.

Le conseil adopte à l'unanimité.

### **Tarifs location Domaine du BARON 2026**

Madame QUOEX Valérie présente au conseil municipal la grille des tarifs de location de la salle polyvalente de la commune, « Domaine du baron » applicable à compter du 1 janvier 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité.

### **Maison des assistantes maternelles : convention de mise à disposition des locaux avec l'association « MAM les Marmottons »**

Le territoire de la communauté de communes de la vallée d'Aups, auquel appartient la commune de Montriond, constate depuis plusieurs années une augmentation des demandes de garde de jeunes enfants de moins de 3 ans, avec un nombre insuffisant de places chez les assistantes maternelles à domicile.

Dans ce contexte, la commune a engagé une réflexion sur la création d'une maison des assistantes maternelles : après une phase de diagnostic et d'évaluation des besoins du territoire, le projet de la construction d'un nouveau bâtiment public destiné à accueillir des assistantes maternelles.

Le permis de construire a été approuvé en décembre 2023, et le chantier vient d'être réceptionné le 12 novembre 2024. Le bâtiment pourra accueillir jusqu'à 16 enfants de 0 à 3 ans (ou plus âgés) sous la garde de 4 assistantes maternelles regroupées au sein de l'association dénommée « MAM LES MARMOTTONS ».

Le bâtiment doit donc faire l'objet d'une convention de mise à disposition qui en détermine les modalités matérielles et financières entre la commune et l'association.

Mme Carole MICHAUD informe le conseil municipal qu'un projet de convention a été étudié en concertation avec les membres de l'association. et présente ce projet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur cette convention.

### **Apd Vorlaz avis du conseil sur arrêté préfectoral**

Monsieur MUFFAT Michel indique que le conseil municipal conformément aux dispositions législatives et notamment l'article R 411-16 du code de l'environnement, qu'il appartient à ce dernier

de faire part de son avis sur le projet d'arrêté établi par la préfecture de Haute Savoie, dans le cadre de la création de la zone de protection de biotope de la pointe de Vorlaz (projet d'arrêté joint).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité, et une voix contre DUCHEMIN Vincent.

- **EMET** L'avis suivant : favorable,

### **Décision modificative n°1 budget principal**

Madame MICHAUD Sonia présente la décision modificative n° 1 à intervenir sur le budget principal exercice 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité.

### **Décision modificative 1 parking souterrain**

Madame MICHAUD Sonia présente la décision modificative n° 1 à intervenir sur le budget parking souterrain exercice 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité.

### **Personnel régime indemnitaire applicable au grade de garde champêtre**

Monsieur MUFFAT Michel rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.714-13 du Code général de la fonction publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique différent du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) attribué aux autres filières de la fonction publique territoriale.

Suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière police municipale instaurée par le décret n°2024-614 du 26 juin 2024, une nouvelle indemnité est créée : l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) applicable pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, des chefs de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres.

Cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est constituée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères définis par l'organe délibérant.

Il appartient à l'organe délibérant de définir le cadre général de l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire, dans les conditions et les limites fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Le conseil adopte à l'unanimité.

### **Restauration hydrologique Dranse de Morzine, avis sur enquête publique**

Monsieur MUFFAT Michel indique que le conseil municipal conformément aux dispositions législatives il convient à ce dernier de ce prononcer dans le cadre de l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale concernant les travaux de restauration hydromorphologique de la Dranse de Morzine, dont une partie des travaux concerne le territoire de la commune de Montriond

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, moins une abstention BRAIZE

#### **Télécabine Ardent : demande de lancer la rénovation de la gare de départ, à son délégataire**

Monsieur MUFFAT Michel indique au conseil municipal que pour améliorer la qualité d'accueil de son domaine skiable en période hivernale ou estivale, a sollicité son délégataire la SERMA, pour engager la réfection de la gare aval de la télécabine d'Ardent, afin de rendre cette dernière plus adaptée aux besoins de clientèle et d'inclure l'accueil des personnes PMR.

Dans ce cadre, il demande que le conseil municipal, valide l'engagement demandé au délégataire du domaine skiable, de réhabilitation de la télécabine. Il indique que cet investissement sera inclus dans le patrimoine de la délégation en cours.

Il demande que le conseil, autorise dans le cadre de cette réhabilitation la SERMA délégataire de déposer les autorisations nécessaires dans le cadre de ce projet.

Le conseil adopte à l'unanimité.

#### **Création d'un chemin :**

Madame Valérie QUOËX informe le conseil municipal qu'en adéquation avec la ligne retenue pour la dénomination des voies de la commune, il conviendrait de donner un nom à la voie créée dans le cadre du permis d'aménager n°PA07418819B0002 pour le lotissement « Le Clos de la Mogliette ».

Elle propose donc au conseil municipal de créer la voie « chemin de la Mogliette » et de modifier en ce sens, le tableau des noms de rues établi par délibération du 27 octobre 2011.

#### **Point sur les actions du Conseil**

##### Vieille route :

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable se terminent.

##### Chèvrerie :

Les travaux de rénovation de la chèvrerie continuent.

##### Ralentisseurs dans les hameaux :

La réalisation des ralentisseurs dans les hameaux devrait se dérouler fin novembre.

Parking des eaux vives :

Concernant ce projet d'aménagement, ce dernier fera l'objet d'un marché public.

Maison des assistantes maternelles :

La réception du bâtiment est en cours, avec les réserves à lever.

Une visite de la protection de infantile et maternelle est prévue, pour une d'ouverture en décembre.

Sauna au lac :

Une demande pour l'installation de sauna au lac a été effectué par l'hôtel du lac et « pulse activity ».

Un accord de principe est donné pour l'hiver et l'installation d'une remorque amovible près de la base de loisir, reste à finaliser les conditions de branchements électriques.

ASA Maison Neuve :

La réunion constitutive de l'association s'est déroulée le samedi 9 novembre 2024 au Baron.

Les membres du conseil d'administration de l'association ont été désignés, composés de 18 membres (9 titulaires et 9 suppléants).

La séance a été levée à 20 h 00.

La secrétaire  
QUOEX Valérie

Le Maire  
DENNE Jean – Claude